

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 avril 2019



CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DPE 06 Projet de Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD)– Avis du Conseil de Paris.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'article R541-22 du Code de l'environnement ;

Vu le dossier présentant le projet de Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) ;

Vu le projet en délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'avis du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 3ème Commission,



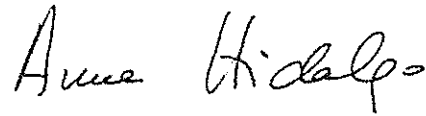
Délibère :

Le Conseil de Paris émet un avis favorable sur le dossier présentant le projet de Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets sous réserve que soient précisés les moyens qui seront alloués à la réalisation de ce plan et leur calendrier.

Les documents complets sont en ligne sur l'espace projets de la Région :

http://espaceprojets.iledefrance.fr/jahia/Jahia/planification_dechets/site/projets/pid/6664

La Maire de Paris,

A handwritten signature in black ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO

